

B.11

## Aperçu du rôle et des qualifications des évaluateurs d'AÉVE – pour les ordres d'architectes et les évaluateurs potentiels

(Octobre 2020)

### Rôle de l'évaluateur du programme pour AÉVE

Le poste d'évaluateur du Programme pour les architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE) du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est un poste occupé bénévolement. Il incombe à chacun des ordres d'architectes du Canada de recommander au Comité permanent du ROAC des évaluateurs, pour sa province ou son territoire, qui relèvent de sa compétence admissibles à agir à titre d'évaluateurs.

Tous les groupes d'évaluateurs d'AÉVE sont nommés par le CCCA et sont composés de trois membres : un président, un représentant à l'échelle nationale et un représentant à l'échelle régionale.

Les évaluateurs AÉVE doivent respecter le fait qu'un candidat AÉVE est évalué par rapport à la norme qui s'applique à un stagiaire qui fait son entrée dans la profession architecturale au Canada (c'est-à-dire, au jour 1 de l'obtention de son permis d'exercice pour un architecte canadien). Ils doivent également tenir compte du fait que le processus d'évaluation n'est pas un examen, mais une occasion pour un candidat AÉVE de démontrer qu'il possède certaines connaissances et compétences.

Plus précisément, un évaluateur du programme pour AÉVE assume les responsabilités suivantes :

- examiner la demande en ligne d'un candidat AÉVE;
- déterminer si les documents soumis par le candidat sont raisonnablement complets et si le candidat est admissible à une entrevue;
- participer à des conférences téléphoniques avec les autres membres du groupe d'évaluation pour discuter de la candidature;
- se préparer en vue de l'entrevue du candidat AÉVE de concert avec les autres membres du groupe d'évaluation, en se basant sur les documents soumis par le candidat et en se référant à la *Norme canadienne de compétence pour les architectes* – version intégrale;
- dans le cas du représentant régional, se concerter avec l'ordre d'architectes concerné pour les questions particulières à la province ou au territoire qui doivent être couvertes pendant l'entrevue et pour la ou les mesures correctives éventuelles;
- participer à l'entrevue avec le candidat (d'une durée maximale de trois heures);
- aider le président du groupe d'évaluation à préparer les rapports intermédiaire et final;
- compléter le formulaire d'évaluation des évaluateurs du CCCA

Temps nécessaire à l'examen d'un dossier de candidature et à la participation à une entrevue :

- de six à huit heures pour l'évaluation en ligne du dossier du candidat (peut-être un peu plus les premières fois);
- participation à une ou deux conférences téléphoniques ou réunions virtuelles avec les autres membres du groupe d'évaluation;
- au moins deux jours pour l'entrevue, incluant le temps de déplacement;
- examen des rapports intermédiaire et final du président du groupe à remettre au CCCA.

Le CCCA offrira la formation obligatoire des évaluateurs et leur remettra toute la documentation nécessaire pour examiner un dossier de candidature.

Le CCCA assumera les frais de déplacement et d'hébergement des évaluateurs pour leur présence à l'entrevue, y compris les repas.

Le travail et les décisions des évaluateurs AÉVE, lorsqu'ils accomplissent leur rôle en vertu du programme pour AÉVE, sont couverts par l'assurance administrateurs et dirigeants détenue par le CCCA.

### **Qualifications de l'évaluateur du programme pour AÉVE**

Les ordres d'architectes qui recommandent des évaluateurs potentiels doivent rechercher des architectes en exercice ou à la retraite qui répondent au profil suivant :

- possèdent une expérience diversifiée de la pratique de la profession d'au moins trois ans;
- ont une connaissance éprouvée des exigences actuelles de la pratique de l'architecture dans leur province ou territoire;
- ont une connaissance et une compréhension :
  - des rôles et responsabilités réglementaires d'une profession auto réglementée;
  - du rôle de l'organisme de réglementation en matière d'établissement et de maintien de normes d'admission à la profession;
  - des exigences en matière d'éducation, d'expérience et d'examen menant à l'exercice de l'architecture au Canada;
  - du stage, du Livret de stage canadien et des autres exigences d'admission de la province ou du territoire qu'ils représentent (obligatoire) et des autres provinces (souhaitable);
  - des aspects professionnels et des aspects liés à la pratique de l'architecture dans la province ou du territoire qu'ils représentent (obligatoire) et dans les autres provinces (souhaitables);
- font preuve d'une grande discrétion et de tact;
- peuvent s'engager à examiner bénévolement deux candidatures par année et à participer jusqu'à deux entrevues d'évaluation par année;

L'expérience en entrevues et en rédaction de décisions est un atout.

Les évaluateurs AÉVE devront se conformer aux politiques du CCCA en matière de protection des renseignements personnels, de confidentialité et de conflit d'intérêts.

## Autres exigences

Les évaluateurs doivent avoir accès à :

- un ordinateur de table ou portable ou une tablette pour pouvoir examiner les documents du candidat qui ont été téléchargés;
- une imprimante;
- un navigateur, comme *Chrome*, *Safari*, *Firefox* ou *Internet Explorer*, pour avoir accès au site Web de partage des fichiers du CCCA (s'assurer que la version du navigateur est à jour);
- une webcam ou une caméra pour les réunions de consultation;
- un casque d'écoute (optionnel);
- l'Internet WIFI ou une connexion Internet LAN (bande passante minimale de 1 Mo).